

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 29/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame LEAL Séverine à Madame GRONCHI Karine

Convocation et affichage : 04/09/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE AVEC L'ASSOCIATION « ANIMONS BEVONS »

Monsieur le Maire présente la convention entre la Mairie et l'Association « Animons Bevons », présidée par Madame Margot Mallet. Elle consiste en la mise à disposition gratuite de la salle Cœur de Village dans le cadre d'activités sportives animées par Mesdames Lydie Stutzinger et Camille Caudrelier les lundis de 18h00 à 19h30 et jeudis de 18h30 à 20h00.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Monsieur Joël DA PRATO ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour :

- Valide la convention entre la Mairie et l'Association « Animons Bevons » dans le cadre d'activités sportives animées par Mesdames Lydie Stutzinger et Camille Caudrelier ;
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 11 septembre 2025,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

